Séminaire : Associations, recul de la démocratie et philanthropies

Séance du 21 avril 2026
Retranscription de la séance : Quelles nouvelles pratiques philanthropiques ?

Présentation de la séance par Marianne Langlet du Collectif des associations citoyennes :

Bienvenue à cette quatrième séance de notre séminaire qui s'intitule « Association, recul de la démocratie et philanthropies ». Ce séminaire interroge la place des fondations philanthropiques dans notre démocratie. Il interroge aussi les relations entre les associations, les fondations philanthropiques et la question du financement des associations à une époque où elles sont appelées à se passer des financements publics et à se tourner vers des financements privés. Dans ce cadre-là, il nous semble important aujourd'hui de faire un travail de décryptage du paysage philanthropique français, de son rôle vis-à-vis des enjeux démocratiques, se donner une sorte de boussole politique.

Dans cette quatrième séance, nous allons questionner les nouvelles pratiques philanthropiques. D'ailleurs, on verra que certaines ne sont pas si nouvelles que cela. Certaines cherchent notamment à dépasser ou affaiblir la relation asymétrique entre financeurs et financés pour construire d'autres relations, mais lesquelles ? Est-ce que l'appel à projet est une bonne méthode pour sélectionner les projets, ou est-ce qu'il y a d'autres approches possibles, est-ce qu'on peut en inventer d'autres ?

Comment est-ce qu'on peut faire rentrer les questions démocratiques dans le fonctionnement même des fondations, tant dans la question de la répartition des fonds que dans leur gestion, donc finalement, quelle place pour la co-construction, associations, fondations dans cette répartition des pouvoirs ? Est-ce qu'il faut soutenir les projets dans le temps long ou rester dans des temps limités de deux années par exemple ?

Ces questions traversent le champ philanthropique comme associatif et viennent notamment se frotter à la question de la place laissée à l'autonomie associative. Ces dernières années, nous avons vu émerger le concept de philanthropie basée sur la confiance. D'où vient ce terme ? Qu'est-ce qu'il recouvre comme pratique ? Qu'est-ce que la philanthropie participative ? Quelle est la différence avec la philanthropie basée sur la confiance ? Cette philanthropie participative propose de faire entrer les associations dans l'organisation des fondations en créant des comités de pilotage mixte, par exemple pour choisir la répartition des financements.

Nous avons également vu monter la notion de philanthropie systémique, notamment lancée par le collectif Racine qui a publié un appel à la transformation des pratiques philanthropiques en mars 2025, signé par près de 200 acteurs de la philanthropie. A quelle transformation appellent-ils ? Est-ce que pratiques permettent finalement de préserver la capacité d'interpellation et d'autonomie des associations, de soutenir leur rôle politique ? Et est-ce qu'elles permettent de répondre aux enjeux démocratiques aujourd'hui de plus en plus mis à mal dans notre pays et en Europe ?

Pour esquisser des réponses à toutes ces questions, nous avons trois intervenants et intervenantes :

Marion Ben Hammo qui a coordonné au sein de la Fondation de France le laboratoire Inventer Demain. Elle a notamment beaucoup travaillé sur les questions que je viens d'essayer de lister.

Léa Bouaroua, présidente du Fonds pour la démocratie, qui tente de construire un espace de réflexion avec les associations qu'il finance pour penser l'organisation interne du Fonds.

Sylvain Lefèvre, docteur en sciences politiques, professeur à l'Université du Québec à Montréal. Spécialiste de la philanthropie et notamment co-auteur de Philanthrope en démocratie avec Anne Monnier, invitée de notre première séance.

À la Fondation de France, ces questions sur les nouvelles pratiques ont été explorées notamment au travers du laboratoire Inventer Demain. Est-ce que tu peux nous parler de ce laboratoire ? À quels questionnements il tentait de répondre ? Quels enseignements vous tirez de cette expérience de laboratoire ? Et finalement, est-ce que vous avez trouvé des pistes de réponse à cette question ? Qu'est-ce qu'on entend lorsqu'on dit vouloir démocratiser la philanthropie ?

Marion Ben Hammo : J'espère que vous n'allez pas m'en tenir rigueur, mais je vais d'abord parler de moi. Il me semble que cela peut vous permettre de comprendre le cheminement des professionnels de la philanthropie. J'ai consacré la première partie de ma vie professionnelle à la démocratie participative. D'abord à l'université en tant que sociologue de la démocratie puis, dans d'autres domaines, y compris dans une collectivité locale. Il y a 14 ans, j'ai rejoint la Fondation de France pour animer les travaux sur l'économie sociale et solidaire et sur les démarches participatives. Pendant des années, je crois pouvoir dire que j'ai bien fait mon travail selon les normes et les usages qui étaient ceux de la philanthropie des années 2010, qui restent encore les normes et les usages de la philanthropie des années 2020 pour une partie d'entre elles. Ecrire des appels à projets, les instruire, sélectionner des projets entourés d'un comité d'experts, lire des bilans, distribuer de l'argent.

J'ai bien fait ce travail pendant des années, mais en réalité, je ne l'ai pas très bien vécu. D'abord parce que j'avais le sentiment qu'on s'adressait à moi, avant tout comme un carnet de chèques, ce qui n'est pas fondamentalement agréable. Surtout, parce qu'en faisant bien ce travail, j'avais le sentiment de contribuer à alimenter les problèmes de financement des associations. Si je grossis un petit peu le trait, mon travail de *grantmakers* – c'est ainsi que sont appelées les personnes en charge de mettre en place les programmes dans les fondations - consistait à imposer des critères qui ne correspondaient pas toujours aux réalités des associations, à juger et contrôler ces associations, ce qui n'était pas tout à fait satisfaisant pour la sociologue de la démocratie que j'étais.

En 2020, le Covid a transformé mon activité avec le lancement d'Inventer Demain. Il s'agissait d'un laboratoire, un espace d'exploration de nouvelles pratiques en philanthropie. Notre vocation est de défricher des problématiques qui se posent au secteur non lucratif pour construire des solutions de développement, contribuer à construire un monde apaisé, un monde solidaire, un monde durable, en faisant évoluer les pratiques philanthropiques. Pendant 5 ans, entre 2020 et 2025, nos premiers travaux se sont incarnés au sein d'un programme, intitulé Inventer Demain, acteur clé de changement. Le Covid a permis d'accélérer les graines de changement qui émergeaient en philanthropie. En plein confinement, nous avons dû adapter entièrement notre activité dans l'urgence. Il a bien fallu reconnaître que ce qui a permis cette réactivité, c'était la capacité de dialoguer en permanence avec les partenaires associatifs sur le terrain. Ces associations permettaient de comprendre les besoins, d'identifier les initiatives qui émergeaient.

Par ailleurs, nous savons que nous sommes face à des enjeux de société, à des enjeux environnementaux absolument inédits, de plus en plus prégnants, et que notre futur est assez incertain. Face à ce constat, nous ne pouvions plus soutenir uniquement des projets ponctuels, il fallait absolument soutenir des associations pour leurs projets associatifs, pour ce qu'on a appelé leur ambition de changement.

Enfin, la Fondation de France a des capacités qui vont bien au-delà d'un simple carnet de chèques, notamment la possibilité de travailler à la connexion d'initiatives et de champs de la société qui habituellement ne se côtoient pas, ne se connaissent pas, ne se rencontrent pas.

Nous avons construit notre programme à partir de ces trois piliers. Ne pas se limiter à des solutions de court terme, se donner le temps de comprendre les problèmes pour pouvoir les résoudre, se laisser le temps d'imaginer, de tâtonner, d'expérimenter, de décaler les regards, de sortir des cases habituelles, ne pas penser qu'à son impact immédiat, mais aussi à son action sur son environnement. Donner de la visibilité et de la sécurité aux associations, donc des financements pluriannuels. Ne pas se limiter pour la sélection des initiatives à des critères trop étroits qui vont brider la créativité et la capacité d'agir, donc ne pas faire d'appel à projets. Nous avons trouvé d'autres modes de sélection et établi des financements pluriannuels et non fléchés. Nous avons également mis à disposition toute l'expérience et l'expertise de notre réseau, en particulier l'expérience de nos bénévoles au service des associations partenaires. Les fondations parlent souvent d'accompagnement mais malheureusement, il est trop souvent réduit à des dimensions techniques, gestionnaires. Nous avons pris un autre point de vue et parler davantage de compagnonnage qui passait par le dialogue. Un dialogue réflexif qui permette à chacun de mieux se positionner dans son écosystème, de conscientiser sa contribution aux transformations sociétales, à expliciter les mécanismes qui y président. Nous avons maintenu une grande vigilance afin que le parcours ne soit pas uniforme, alors que les besoins des associations étaient très différents. Nous avons également assumé l'hypothèse qu'il y avait un intérêt à connecter les associations, malgré ces différences. Nous avons composé un groupe de 24 associations, le 25ème acteur étant la Fondation de France. Nous faisions le pari que de la rencontre entre ces associations naîtrait un terreau fertile, pour prendre en compte de façon différente les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous ne savions pas ce qui allait en émerger. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce programme, vous pouvez le retrouver dans un document disponible sur le site de la Fondation de France. Je vais axer mon propos sur deux éléments qui m'ont paru particulièrement importants, pour nourrir cette discussion sur philanthropie et démocratie.

Premièrement, la question de la confiance. La philanthropie fondée sur la confiance, un concept venu des Etats-Unis, a émergé au cours de ces dernières années. Nous trouvions que notre programme Acteurs Clés de Changement reprenait ces éléments sans en faire une doctrine. En quoi cela consiste ? D'abord, à être conscient des équilibres de pouvoirs qui peuvent exister entre les financeurs et les associations et essayer de les limiter. La confiance ne se décrète pas, elle se construit. C'est une pratique quotidienne qui s'éprouve, au fur et à mesure de la relation entre l'association et la fondation. La confiance doit s'installer des deux côtés. Or, aujourd'hui, les habitudes de défiance entre associations et fondations sont tellement ancrées que cela prend du temps de les rééquilibrer. Je dois dire qu'il n'y a pas que les financeurs, pas que les fondations qui doivent y travailler, mais les associations aussi. Pour cela, il va être nécessaire de travailler sur la façon dont les uns et les autres se perçoivent. Il faut commencer par démonter les a priori, rendre explicite tout ce qui est implicite, mettre ses pieds dans les chaussures de l'autre, comprendre les codes et les contraintes de chacun.
Par exemple, dans le groupe des acteurs clés de changement, nous avons organisé des séances de co-développement. Dès la première séance, j'ai soumis une problématique aux associations. Je leur ai parlé de mes difficultés. A ce moment-là, j'étais toute seule pour animer ce programme, j'étais un petit peu démunie en termes de capacité et de temps de travail pour mettre en œuvre tout ce qui était proposé. J'ai exposé mes difficultés. Il y a alors eu une véritable prise de conscience que je n'avais pas toute une équipe derrière moi qui pouvait travailler de façon illimitée. Tout au long du programme, la fondation s'est incluse comme membre à part entière et s'est posée les mêmes questions que les autres acteurs clés de changement. Cela a aidé à mieux se connaître et à se respecter. Finalement, cela a permis de développer le pouvoir d'agir de tout le monde.

Deuxième exemple, pour donner des gages de cette confiance, nous avons voulu renverser les rôles qui sont habituellement ceux des associations et des fondations. Nous avons travaillé sur les mécanismes de redevabilité et de bilan. Les bilans écrits n'étaient pas souvent lus dans les détails, ni

questionnés. Nous avons préféré mettre en place des entretiens trimestriels avec un ordre du jour assez libre. Pour renverser les habitudes, la Fondation de France faisait les comptes rendus de ces échanges et les soumettait à validation par les associations.

Le deuxième élément important dans cette approche par la confiance, c'est la co-construction entre associations et fondations. Au début du programme, nous n'avions pas défini vers quoi on allait précisément. Nous avons assumé de le coconstruire ce qui n'est pas du tout confortable. Au début, le groupe d'associations avait du mal à comprendre ce que nous cherchions, pourquoi nous les réunissions. Nous avons construit un cadre de programme qui a évolué au fil des cinq ans, à partir des besoins, des expressions, des préoccupations, des envies qui s'exprimaient au travers du groupe. Finalement, notre rôle s'est presque limité à offrir l'espace et la possibilité de la réunion de ce groupe, un rôle d'appui au service du collectif. Nous sommes entré en quasi co-responsabilité de ce programme où chacun avait sa place et son rôle particulier, ses capacités spécifiques, ses apports particuliers pour transformer le programme en véritable objet commun.

Ce changement nécessite du temps comme le montre l'exemple suivant. La deuxième année du programme, j'ai proposé la mise en place d'un budget participatif. A l'unanimité, les acteurs associatifs ont dit : « non, ce n'est pas notre rôle ni notre responsabilité ». Finalement, cette idée a ressurgi spontanément au bout de la quatrième ou de la cinquième année. Les acteurs ont alors estimé qu'ils devaient contribuer au choix des associations, à la répartition du budget. Une forme de maturité collective avait émergé qui permettait d'aller vers une philanthropie plus participative.
Les acteurs de ce programme ont par ailleurs participé à la construction de la stratégie des missions sociales de la Fondation de France.
`
Cette même logique de participation s'exprime via l'appel pour une transformation des pratiques en philanthropie lancée par l'initiative collective Racine. Il plaide pour une approche plus systémique face à la complexité des enjeux, pour une philanthropie qui se pose des questions avant d'apporter ses réponses, qui privilégie l'expérimentation et les apprentissages plutôt que les solutions toutes faites et permet de développer le travail en collectif.
Le collectif Racine regroupe des fondations qui questionnent leurs pratiques et leur pertinence. Elles ont organisé un focus groupe avec des associations partenaires pour savoir ce qui pouvait être amélioré dans leurs relations, le delta qu'il pouvait y avoir entre les discours et la réalité. Les associations se sont réunies sans la présence des fondations pour pouvoir parler librement. Le résultat a été une douche froide pour des fondations qui pensaient bien faire. Elles ne se doutaient pas de la force des critiques à leur égard. Pour certaines fondations, cela a été une véritable remise en question. Il a fallu un temps de digestion, puis de maturation et d'appropriation de ces critiques. Cela a permis de transformer ces critiques en propositions qui se sont retrouvées dans l'appel. Ce travail montre que la posture des fondations évolue, il existe une possibilité de se dire les choses, impossible auparavant.

L'appel souligne la nécessité d'une confiance mutuelle, de redéfinir les règles de coopération, de définition commune de la valeur, de définition commune des critères de sélection et de suivi des associations pour sortir du reporting. Des tensions subsistent, notamment sur la manière de sortir des appels à projet. Faut-il encourager le repérage direct au risque de renforcer des inégalités d'accès pour des initiatives peu visibles ? Faut-il un repérage d'initiatives par des pairs, des associations déjà sélectionnées qui en proposent d'autres ? Il n'existe pas de boite à outils toutes prêtes et de réponses toutes faites à ces questions.

Sylvain, peux-tu nous éclairer sur ce qu'on appelle la philanthropie basée sur la confiance ? Quelles sont les racines de cette philanthropie ? Dans quelle histoire philanthropique, elle s'inscrit ? Est-ce qu'elle répond aux limites de la philanthropie stratégique ? Qu'est-ce que la philanthropie stratégique ?

Sylvain Lefèvre : Les principes de la philanthropie basée sur la confiance sont formalisés par six éléments. Le plus important est de proposer des dons pluriannuels et sans restrictions, de sortir des financement de projet court. La philanthropie basée sur la confiance finance les associations, à elles ensuite, de décider comment dépenser l'argent pour atteindre leur mission.
Le deuxième principe est de dire que c'est à la fondation de faire ses devoirs philanthropiques, d'enlever le maximum de charge de travail aux organismes financés, par exemple ne plus proposer des appels à projet très larges et flous avec du temps passé pour postuler. C'est à la fondation de simplifier ces processus.
Troisième élément : remplacer le rapport d'activité par un vrai dialogue. Cette obligation de rapport d'activité qui prend énormément de temps et qui n'est, au final, pas lu, est remplacé par un dialogue qui à la fois correspond aux besoins de connaissance de la fondation et aux enjeux des organismes financés. Ce dialogue permet un apprentissage croisé.
Quatrième élément : une transparence réciproque. Les systèmes de financement actuels exigent une grande transparence de la part des organismes financés. La même exigence doit être posée aux fondations sur leur fonctionnement, leur prise de décision, le placement du capital et l'origine du financement.
Le cinquième élément : écouter et agir, c'est à dire reconnaître la valeur de l'expertise des organismes financés et prendre en compte ces savoirs pour se transformer.
Dernier élément : offrir d'avantage qu'un chèque, ouvrir des portes, faire le lien entre les associations financées, avoir accès à des réseaux de pouvoir, parfois à du capital médiatique ou tout simplement accompagner la structure.
L'exemple le plus frappant de la philanthropie basée sur la confiance est celui de Mackenzie Scott, l'ex-épouse du fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, une figure particulière du capitalisme contemporain. Elle n'a pas créé de fondation à son nom mais un organisme qui distribue beaucoup d'argent : 25 milliards de dollars, plus de la moitié de sa fortune, en 7-8 ans à des organisations dans le domaine de l'éducation, du logement, lutte contre la pauvreté, justice sociale, climat. Elle ne fait pas d'appel à projet, les associations ne candidatent pas mais reçoivent une lettre qui leur indique leur financement, parfois de plusieurs millions. Ses équipes font du repérage, donnent de l'argent mais ensuite considèrent que les associations sont les mieux placées pour décider comment utiliser cet argent, mener leur mission.

Le terme de philanthropie de la confiance est assez récent. En 2014, une fondation basée à San Francisco a formalisé, à partir de principes qui existaient déjà, ces six principes. Elle a fait un gros travail de diffusion et de promotion de ces principes dans un contexte particulier marqué par trois éléments clés.
La pandémie est un moment très important pour les fondations. En Amérique du Nord, les fondations avaient alors une approche stratégique avec des feuilles de route, des objectifs, des données à produire. Lors de la pandémie, tout cela a explosé. Il fallait tout repenser, les fondations avançaient à vue avec une incapacité à suivre ce qui se faisait sur le terrain. Elles ont dû, par la force des choses, faire confiance aux organismes financés et reconnaître qu'elles ne pouvaient plus prévoir, anticiper, se fixer des objectifs, dans ce contexte de la pandémie. Après coup, elles se sont rendues compte que cela ne marchait pas si mal de faire confiance aux organismes et de leur lâcher la bride. Elles ont vu qu'en termes de capacité de réaction, d'adaptation au terrain, d'innovation, la confiance avait produit des choses très intéressantes.

Le deuxième élément de contexte important, c'est l'émergence de Black Lives Matter au milieu des années 2010. Ce mouvement de protestation va prendre à bras le corps la question politique du soutien de grandes fondations. Aux Etats-Unis existe une réflexion très ancienne sur le rapport entre les grandes fondations libérales et les mouvements sociaux afro-américains. Ont-elles aidé ces mouvements ou les ont-elles capturés, canalisés, ramollis ? Il existe un débat historique sur ce rapport entre les fondations et le mouvement des droits civiques. Quand Black Lives Matter se met

en mouvement, ils sont très offensifs dans leur rapport aux fondations. Le mouvement affirme qu'on ne leur refera pas le coup d'un rapport donateurs-donataires classique qui reproduira les inégalités socio-politiques, entre blancs et noirs, entre riches et pauvres, les hiérarchies du paternalisme et du racisme dans les modes de financement. Cette posture a amené beaucoup de fondations à se poser des questions sur leur déconnexion des mouvements sociaux, sur leur gouvernance souvent très blanches et déconnectés des milieux populaires. Cette interpellation a été très importante pour les fondations.

Le troisième élément, ce sont les écueils de la philanthropie stratégique. Cette philanthropie très intentionnelle se définit par une rationalité qui mime la rationalité financière, le capitalisme financier avec l'idée d'accompagner des startups, des jeunes pousses associatives, les faire grandir, leur fixer des objectifs, produire des données puis choisir les meilleurs, dans un ajustement continu, grâce à des indicateurs quantifiés. Et souvent, trouver une solution technique à des problèmes sociaux. Les donateurs se mettent en scène comme des pilotes du changement social. Ils inscrivent leur génie créatif ou industriel, qui a marqué la réussite économique de leur entreprise, au service de leur fondation avec la même logique. L'échec de cette philanthropie stratégique est constaté, y compris par ses promoteurs et les consultants qui travaillent auprès des fondations et des grands groupes associatifs. Aujourd'hui, une partie de ce marché des consultants prône désormais la philanthropie basée sur la confiance plutôt que les méthodes de la philanthropie stratégique où les acteurs passent un temps fou à du reporting auprès de leurs bailleurs de fonds plutôt que de remplir leur mission première. Cet écueil est de plus en plus documenté.
La philanthropie basée sur la confiance émerge donc de ces trois contextes.

Si nous remontons dans une échelle de temps plus longue, nous nous apercevons que les principes de la philanthropie basée sur la confiance étaient déjà en réflexion depuis des décennies.
Depuis le début des années 80, une formalisation de la philanthropie participative existe. On parle de philanthropie participative, pour évoquer la démocratisation les fondations, décider plus démocratiquement de l'allocation des fonds. Cette question implique de lâcher le pouvoir, notamment pour les donateurs privés ou des entreprises, un pouvoir qui a été longuement, durement accumulé et conservé. Cette question se pose différemment lorsque ce sont des groupes associatifs - en Amérique du Nord on parle de communautés - qui créé leurs propres fondations. La fondation va être un outil de financement de leurs propres mouvements souvent sous-financés, de visibilisation, de mise en commun, un outil de leur lutte. Des groupes féministes vont créer des fondations par et pour les femmes, des communautés racisées aussi, tout comme des territoires qui sont sous-financés. Pour tous ces groupes, ces communautés, la fondation va être un outil de la lutte collective.
Ces fondations sont très démocratiques puisqu'elles existent par et pour des mouvements qui s'organisent, c'est un élément parmi d'autres de l'action collective. Il va y avoir une formalisation de ce qu'un fonctionnement démocratique veut dire lorsque c'est un outil d'un mouvement social ou d'un groupe communautaire.

Plus loin encore, depuis le début du XXème siècle, la philanthropie moderne en Amérique du Nord, compte des formes de philanthropie de justice sociale. Ces fondations sont minoritaires, souvent liées à des héritiers que j'ai désigné comme « des héritiers rebelles ». Ils héritent et pour toutes sortes de raisons refusent cet héritage. Il y a un siècle, naissait aux États-Unis une fondation qui, traduit en français, s'appellerait : le Fonds américain pour le service public. Cet héritier a donné son héritage et permis de financer des années 20 au années 40, toute la naissance du syndicalisme combatif aux États-Unis, le mouvement de défense des libertés civiles, les organismes de défense des personnes racisées. Un livre récent, *The Radical Fund*, de John Fabian Witt, retrace l'histoire étonnante de ce fonds qui ressemble à un who's who des mouvements sociaux de la première moitié du 20ème siècle aux États-Unis. Cette philanthropie se construit contre la philanthropie élitiste qui est, à la même époque, représentée par Carnegie, Rockefeller, etc.

Il y a donc toujours eu des fondations très minoritaires, très petites, mais avec parfois un rôle très important. Par exemple, cette fondation, dont traite Witt, a eu une contribution très importante puisqu'elle a financé des organismes qui ont contribué à changer la loi et à interdire la ségrégation au travail et dans les écoles.

Nous pouvons avoir l'impression que ces pratiques philanthropiques participative, basée sur la confiance seraient nécessairement liées à des mouvements progressistes. Il faut faire attention à ce raccourci. Après la seconde élection de Trump, les fondations progressistes américaines ont eu un réveil difficile en s'apercevant que les fondations conservatrices avaient beaucoup mieux travaillé qu'elles. Ces dernières utilisaient depuis très longtemps les principes de la philanthropie basée sur la confiance, sans utiliser ce terme. Depuis 50 ans, elles sont souvent des soutiens plus pérennes, plus engagés et plus actives. Par exemple, elles assument la dimension politique, les visées de transformations des lois des mouvements, de l'implantation sur le terrain des mouvements pro-vie, de réforme de l'école, aux Etats-Unis. Leurs associations sont désormais partout sur le territoire. Par exemple, la fondation Heritage, qui a construit le projet 20-25, la feuille de route de l'administration Trump, est une fondation très pro-marché, contre l'avortement, contre les mesures anti-ségrégation, etc. Cette fondation est née dans les années 70, avec l'argent de grands industriels, notamment producteur de la bière Coors mais aussi avec des petits dons, de 25 à 50 dollars par an, qui représentait 40% de son financement dès les années 70. Ces fondations conservatrices ont donc parfois un ancrage démocratique beaucoup plus important que les fondations progressistes. Et à l'inverse, il y a parfois des fondations qui parlent beaucoup de justice sociale mais ont des fonctionnements très *top-down*, sans ancrage dans les mouvements sociaux.

Léa, lors de la création du Fonds pour la démocratie, vous avez inclus un espace de recherche-action comme un lieu d'apprentissage collectif entre acteurs du Fonds, chercheurs et bénéficiaires du Fonds, sur la construction et les pratiques du Fonds pour la démocratie. Pourquoi ce choix, et qu'est-ce que vous attendez de cette recherche, notamment du point de vue des pratiques philanthropiques ?

Léa Bouaroua : Le Fonds pour la démocratie est le premier fonds philanthropique dédié à la démocratie en France. Un tout jeune fonds, créé légalement en mai 2025, à l'initiative de la société civile. Il est un espace de dialogue entre des associations, militants, chercheurs et acteurs philanthropiques avec la mission de soutenir des associations d'intérêt général qui agissent en France pour protéger, promouvoir et réinventer la démocratie.
Sa particularité est d'être un fonds intermédiaire qui collecte des dons auprès de mécènes pour les redistribuer. Nous essayons d'aller au-delà de distribuer des chèques ; nous voulons développer une expertise thématique pour savoir quelle type d'action soutenir vers un écosystème démocratique robuste dans un contexte particulièrement complexe. Nous voulons également expérimenter de nouvelles pratiques philanthropiques, plus démocratiques, avec un travail sur nos biais de sélection, sur l'inclusion et la diversité au sein des espaces de gouvernance et une réflexion sur le partage du pouvoir.

Notre objectif est aussi de fédérer les mécènes mais plus largement de faire émerger un écosystème de financeurs qui puissent appuyer les acteurs associatifs et militants du terrain engagés sur des enjeux démocratiques. Nous avons fait un travail de définition de ce que nous entendons sous ce terme de démocratie, à l'heure où des mouvements autoritaires, anti-droit, peuvent instrumentaliser ces termes, vider le terme de démocratie de sa substance et en particulier de ses contre-pouvoirs. Notre vision de la démocratie est un modèle social fondé sur l'équité et la participation citoyenne, qui garantit à chacun et chacune la possibilité de contribuer aux décisions qui façonnent la société, qui repose sur le pluralisme, la diversité des opinions, des identités, des intérêts. Cette démocratie s'incarne dans des institutions de gouvernance saines, transparentes, responsables, garantes de la séparation des pouvoirs, sur le respect de l'Etat de droit et la protection des libertés fondamentales,

des droits humains, de la justice et de la dignité. Nous avons travaillé assez longuement pour aboutir à cette définition forte.

Lors de la préfiguration, nous nous sommes également appuyé sur les pratiques basées sur la confiance, avec une approche de la redistribution participative. Nous avons essayé de créer ce fonds pour qu'il soit le plus aligné possible avec les principes démocratiques défendus. Nous avons travaillé avec des consultantes et consultants qui s'appuyaient sur un benchmarking des pratiques des autres acteurs. Ils ont écrit des notes : « quelle philanthropie pour la démocratie et la justice sociale » ou essayer d'analyser les fonctionnements de fonds et fondations qui sont engagés sur ces causes partout dans le monde. A partir de tous ces travaux, nous avons mis en place une gouvernance autour de trois cercles. Le cercle d'orientation pour lequel je suis moi-même bénévole, j'ai un mandat de présidente du Fonds et par ailleurs j'accompagne une autre fondation. Ce cercle s'occupe des orientations stratégiques et politiques du fond. Le cercle de soutien en cours de structuration, dédié aux acteurs qui vont contribuer à la fois à la notoriété et à la stratégie de levée de fonds. Ils seront les ambassadeurs et ambassadrices du fonds pour la démocratie. Le cercle d'allocation des fonds a pour mission de structurer la stratégie d'allocation des fonds, de repérer les initiatives, de sélectionner les projets.
Ces trois cercles sont en cours de structuration. Pour le premier cycle de financement, le cercle d'allocation des fonds a pris la forme d'un jury, composé d'acteurs et d'actrices associatives, de deux mécènes et d'un chercheur. Ce premier jury nous a permis de sélectionner une cohorte que nous avons souhaité la plus diverse possible pour pouvoir apprendre les uns des autres. L'enjeu était à la fois d'être aligné avec notre stratégie mais aussi de travailler notre démocratie interne, sur l'inclusion, sur les rapports de pouvoir, travailler sur nos biais, s'assurer enfin que les structures soutenues aient un ancrage local, une relation avec un écosystème, de la complémentarité au sein de cette première cohorte.

Elle compte des associations qui travaillent sur le champ de l'information et sa fiabilité, des expérimentations pour amplifier la participation citoyenne en particulier des personnes les plus affectées par les reculs démocratiques, les attaques à la démocratie et au droit, des associations dans le champ du pouvoir d'agir citoyen, de la formation, de la mobilisation, des assos qui travaillent sur la protection des droits et des libertés publiques parmi lesquelles le collectif des associations citoyennes. Nous avons fait le choix d'un financement pluriannuel et non fléché pour que les associations puissent orienter elles-mêmes les fonds alloués. Toutefois, comme notre fonds est émergent, nos engagement sont sur deux ans. Rien n'est parfait. Il reste des points aveugles. Nous avons donc proposé aux associations soutenues de participer à un cycle de recherche action participative. Nous avons offert un espace structuré pour pouvoir réfléchir à ce que signifie une philanthropie démocratique, ce qui est un oxymore mais au moins une philanthropie plus alignée avec les valeurs démocratiques que nous défendons. Cet espace permet aussi de tisser des liens au sein de l'écosystème pour éviter de mettre les associations soutenues en concurrence, pour construire des conditions de coopération, d'un réseau d'entraide concret construit de manière un peu autonome par le groupe d'associations. Cet espace permet également de structurer des messages communs auprès des mécènes, des philanthropes, pouvoir appuyer les associations dans leur capacité à se faire entendre auprès d'autres acteurs de la philanthropie sur ce que pourrait être un « socle de sérénité », c'est à dire des conditions de soutien aux associations qui répondent le mieux à leurs besoins.

Enfin, l'enjeu est aussi d'alimenter la stratégie de notre fonds pour la démocratie. Notre fonds est en cours de construction. Nous avons organisé plusieurs rencontres multi-acteurs pour définir les axes stratégiques du prochain cycle de financement. Les associations étaient invitées à contribuer, à rejoindre le cercle d'allocation des fonds en cours de structuration pour le prochain cycle de financement. Cette contribution est très précieuse pour faire évoluer nos pratiques. Dans ce cadre, les associations portent des premières revendications comme la nécessité de la protection

psychique, physique, numérique et juridique des défenseuses et des défenseurs de la démocratie, la nécessité de défendre le rôle démocratique des associations, une capacité à renforcer un écosystème sur la coopération, la capacité à influer sur la transformation du politique sans aller sur le partisan, la capacité à maintenir un espace civique le plus ouvert possible et à en défendre un périmètre où les associations peuvent exercer leur rôle.

Ce travail a abouti à une première définition d'une philanthropie démocratique qui, à l'inverse du philanthropo-capitalisme, serait soumise à une régulation citoyenne avec une gouvernance collégiale et une capacité des citoyens à participer notamment aux décisions d'allocation des fonds. Elle serait également soumise à une transparence sur l'origine des fonds, sur son fonctionnement. Enfin, elle agirait pour un encadrement fiscal et juridique favorable à la redistribution. Nous travaillons sur cette question de changement systémique des inégalités et des hiérarchies sociales.
Cette philanthropie démocratique doit s'inscrire dans des relations de long terme et de l'apport extra financier comme la mise à disposition de savoir-faire, du soutien pour produire des communs, pour produire des guides, des formations pour pouvoir soutenir l'infrastructure, pouvoir aussi soutenir des temps de jachères qui permet d'aborder la notion de l'épuisement militant.
Nos perspectives de travail sont donc de travailler sur ce plaidoyer pour un socle de sérénité, travailler également sur une auto-évaluation politique du fond, c'est-à-dire avoir les retours des associations sur les outils et les formes d'évaluation, développer des indicateurs sur les effets réels des pratiques du fond, pouvoir documenter aussi les tensions entre philanthropie et démocratie, rendre possible la participation des associations au cercle d'allocation des fonds et proposer des scénarii de gouvernance plus démocratique.

Nous voyons que la philanthropie basée sur la confiance questionne le partage du pouvoir et les relations entre les donateurs et les donataires. Sylvain, dans l'article intitulé « les héritiers rebelles », tu détailles quatre types de relations entre donateurs et donataires : le dialogue, la représentation, la collaboration et le contrôle. Peux-tu nous les expliquer et nous donner des exemples d'autres manières de partager le pouvoir voire de lâcher le pouvoir sur l'argent ?

Sylvain Levèfre : Dans les années 1970, aux Etats-Unis, des fondations alternatives ont été créée par ceux que j'appelle des héritiers rebelles. Ce sont des personnes qui donnent un capital, parfois elles veulent rester anonymes donc sont des militants dans la fondation mais les autres membres de la fondation ne savent pas qui a donné le capital. Ce sont des fondations rares et des expériences sociales très particulières. Elles sont donc créées par des personnes issues de grandes écoles de la côte est américaine, avec des capitaux sociaux, culturels, économiques très importants. Elles veulent créer des fondations qui donneraient de l'argent mais aussi du pouvoir aux personnes qui vivent les problèmes et aux militants des mouvements associatifs. Elles veulent créer des espaces de dialogue, des espaces improbables socialement, puisqu'au-delà du bon vouloir, il faut pouvoir le réaliser malgré des hiérarchies sociales, culturelles et symboliques qui peuvent se reproduire, inconsciemment, dans ces espaces. Elles ont donc beaucoup travaillé sur la transformation des rapports politiques mais aussi sociaux à l'œuvre dans la philanthropie.

Pour revenir à la question, il y a en effet quatre types de relation qui sont formalisés dans les relations donateurs-donataires. La première est le dialogue, qui est un minimum, revendiqué par à peu près toutes les fondations. Les associations financées sont hors des structures décisionnelles de la fondation mais elles sont enrôlées dans un dialogue plus ou moins soutenu institutionnellement. Le deuxième niveau, la représentation, passe souvent par l'action de porte-voix au sein du personnel salarié de la fondation. Il s'agit souvent de personnes qui viennent du milieu associatif, du terrain et qui après 10-15 ans travaillent dans une fondation. Leur parcours militant ou social préalable les place parfois comme « représentant » du monde associatif, sans que ce soit dit comme ça, au sein de la fondation. Ces personnes vivent ce passage comme une poursuite de leur engagement militant.
La troisième modalité, la collaboration, va au-delà des portes voix et fait entrer formellement les

organismes soutenus dans la fondation. La modalité la plus fréquente, c'est le comité d'allocation des dons mixtes avec des professionnels de la fondation, parfois des experts mais aussi des gens qui viennent du monde financé. Le niveau deux de cette modalité c'est, qu'au-delà d'une juxtaposition des points de vue et des intérêts, une identité collective, une vision commune se construit, afin de surmonter les clivages pré-existants sociaux, économiques etc.
La quatrième modalité, c'est la prise de décision uniquement par les milieux soutenus, la fondation accepte d'avoir des comités d'allocation des fonds constitués soit uniquement de militants associatifs voire, c'est là encore un niveau 2, de personnes qui vivent les enjeux, les problèmes que l'on désire combattre. Il faut dans ce cas construire et animer un espace particulier et accepter de lâcher du pouvoir et pour se faire, il existe différentes modalités organisationnelles.
Pour l'illustrer, je vais prendre l'exemple de cette héritière autrichienne, Marlène Engelhorn, modèle de l'héritière rebelle. Elle est l'une des héritières du groupe BASF en Autriche. Elle estime ne pas mériter l'argent de son héritage puisqu'elle n'a rien fait socialement en ce sens. Elle dit juste « avoir gagné à la loterie de la vie ». Elle dit également que cet héritage est le fruit d'une injustice structurelle dans nos sociétés. Elle pointe le rôle anti-démocratique de la prise de décision par les riches à travers leur fondation qui engage l'ensemble de la société. Et elle milite dans un collectif contre les injustices fiscales.
Lorsqu'elle reçoit cet héritage d'environ 25 millions d'euros, elle créée une fondation appuyée sur une convention citoyenne qui va, à partir de 10 000 autrichiens tirés au sort, créer un panel représentatif de 50 citoyens. Ils vont se réunir, inviter des experts, décider l'allocation de cet argent pour lutter contre les injustices sociales en Autriche. L'héritière n'a aucune voix au chapitre. Elle ajoute qu'à ses yeux, l'Etat ne faisait pas son travail d'imposition de l'héritage et qu'elle faisait le travail à la place de l'Etat, en redistribuant cet argent le plus démocratiquement possible.

Autre exemple, au Canada, nous avons vécu une Commission vérité et réconciliation à propos des 150 000 enfants autochtones qui ont été enlevés et placés dans des pensionnats, mis en place par l'Etat canadien et administrés en grande partie par les églises chrétiennes, protestantes d'un côté du Canada, catholiques de l'autre. Les conditions de vie dans ces pensionnats étaient absolument terribles. Nous découvrons, encore aujourd'hui, les tombes autour de ces pensionnats de milliers d'enfants disparus. Nous mettons en lumière cette histoire seulement aujourd'hui et encore par bribes. Une commission a conclu à un génocide culturel, de destruction systématique des langues, des cultures, des spiritualités, des structures familiales autochtones mais aussi des personnes avec des traumatismes intergénérationnels qui se répercutent encore sur les gens de mon âge au Canada.
Cette histoire a également percuté les fondations qui étaient le plus souvent à distance du monde autochtone. La fondation McConnell, née au début du 20ème siècle, est une des plus anciennes fondations au Canada. Elle a été précurseur du travail avec les communautés autochtones. A l'issue de ce long travail, s'inscrivant dans la perspective de vérité et réconciliation, voilà l'extrait du communiqué qu'elle publie en 2023. « La fondation McConnell a souligné les 20 ans pendant lesquels elle s'est engagée sur la voie de la réconciliation en collaboration avec des partenaires autochtones, la fondation transfère un capital de 30 millions de dollars à des fondations autochtones axées sur les communautés. Les communautés autochtones étant les mieux placées pour comprendre les enjeux qui les concernent, la philanthropie autochtone peut appuyer le déploiement de solutions autodéterminées permettant de rétablir l'équilibre au sein des communautés ».

Concrètement, cela signifie qu'après 20 ans de travail, la fondation conclut elle-même que le don est tellement lesté par un héritage colonial historique qu'il est plus légitime et efficace de céder un bloc de capital à des fondations autochtones, que de décider à leur place, comme dans la philanthropie « classique ». Elles décideront ce qu'elles en font. Et ce faisant, le processus donne du pouvoir aux communautés autochtones, plutôt que de ne les réduire qu'à être des « problèmes », incapables de résoudre leurs propres problèmes. J'insiste, c'est un enjeu de légitimité *et* d'efficacité. Il s'agit, là encore, de lâcher le pouvoir. Le discours philanthropique « on va vous aider, on sait ce qui est bon pour vous » a fait partie du narratif de ces pensionnats religieux, avec ses accents paternalistes,

coloniaux et raciaux. L'histoire philanthropique est lestée politiquement d'une dette, d'un deuil, d'un déchirement qui conduit certaines fondations canadiennes à lâcher le capital, par souci de cohérence et d'impact.

Un dernier exemple frappant : une fondation lâche complètement son pouvoir, lorsqu'elle conclut qu'elle doit disparaître. Il y a actuellement un mouvement de fondations en Amérique du Nord qui décident qu'elles ne doivent pas être éternelles. C'est contraire à l'histoire des fondations qui souvent se pensent éternelles, s'inscrivent dans une dynastie familiale, veulent éterniser un nom. Les fondations des héritiers rebelles sont, à l'inverse, à durée limitée. Aujourd'hui, nous voyons également des fondations historiques qui annoncent leur fermeture comme la Fondation Ivey, au Canada. Créée en 1947, elle a annoncé en 2022 qu'elle fermait en 2027. Elle s'est donnée cinq ans pour distribuer les 100 millions de dollars qu'elle détient sur l'environnement et le climat avec un enjeu d'efficacité. La Fondation Gates a également annoncé sa fermeture d'ici 2045 avec la distribution de 200 milliards de dollars.

Une question de bonne compréhension, lorsqu'on parle de l'argent des fondations, de quel argent parle-t-on ? Lorsqu'on dit : « les fondations ferment et donnent tout leur argent », de quel argent parle-t-on ? La question du placement des actifs semble être la face cachée de l'iceberg qui est aussi un enjeu démocratique. Où sont placés ces actifs qui permettent de dégager cet argent qui est donné à la philanthropie? Est-ce que tu peux nous donner un tout petit éclairage là-dessus?

Sylvain Lefèvre : C'est en effet la partie cachée de l'iceberg dans les eaux glacées des placements financiers. Lorsqu'on parle de philanthropie, nous parlons en effet des dons effectués, très peu voire jamais du placement du capital. Je ne connais pas de grandes fondations qui démocratisent les décisions autour du placement du capital. Au Canada comme aux Etats-Unis, la règle du jeu est à peu près la même : si vous avez 100 millions de capital placés dans votre fondation, vous devez distribuer 5 millions chaque année, une fois que vous avez payé vos dépenses internes, comme les salaires. Lorsqu'on discute donc démocratiquement de la redistribution, il s'agit des 5% de reversement contre 95% de placements qui ne sont pas débattus. Par ailleurs, vous avez un certain encadrement démocratique sur ce que vous pouvez faire avec ces 5% et rien sur le placement des 95% restant. Il n'y a pas d'exigences de transparence d'autant plus que de nombreuses fondations ne savent même pas où est placé leur argent puisqu'elles sous-traitent le placement des actifs à des banques ou des conseillers financiers. Enfin, aligner le placement du capital avec la mission de la fondation, n'est pas simple. Le Canada est un pays extractiviste, placer 500 millions de capital en dehors de l'extractivisme au Canada est hyper compliqué. Si vous souhaitez travailler là-dessus, vous devez consacrer de l'argent de la fondation pour le faire, en embauchant toute une équipe dédiée à aligner vos placements avec votre mission. En effet, c'est un très gros enjeu de démocratisation puisque les montants sont extrêmement importants, en réalité, c'est l'essentiel du continent philanthropique. Il existe des expérimentations de placements alignés étroitement à la mission mais qui ne dépassent bien souvent pas plus de 5% à 10% du capital.

Questions :

Il me semble qu'en France nous sommes à un moment charnière de juxtaposition entre les deux modèles, la philanthropie stratégique et la philanthropie basée sur la confiance. La demande de reporting, de données reste très importante et le développement des échanges, du dialogue est également en augmentation avec un travail et un engagement important demandé aux associations.

Marion Ben Hammo : Nous avons cette remontée des associations qui nous disent avoir l'impression d'être entre des anciennes et des nouvelles pratiques qui coexistent. Il faut peut-être rappeler que l'histoire des pratiques philanthropiques en France est relativement courte. Le secteur des fondations s'est structuré en France dans les 50 dernières années, plus encore dans les 20

dernières années. L'histoire n'est pas longue. Par ailleurs, elle est percutée par la crise actuelles des associations sur les libertés associatives ou sur les financements. Cette crise questionne les pratiques qui ont émergé depuis 5 années. Quand les associations ne sont plus garanties d'avoir des financements publics et que les financements philanthropiques n'augmentent pas, comment on s'aligne dans ce contexte? Quelle est la place des fondations? Ce sujet traverse tout le secteur avec des directions qui, pour certaines, pourraient relancer des débats et des tensions.

Léa Bouaroua : Je sens également un mouvement d'organisation qui est en train de se développer ; je découvre des espaces de coalition qui se multiplient. Ils s'inspirent beaucoup de ce qui se fait ailleurs parce que je pense que la France a quand même beaucoup de structures très traditionnelles qui peuvent mettre longtemps à bouger. Il est difficile de remettre en cause ses privilèges, son pouvoir, or il existe aujourd'hui des coalitions informelles qui se posent ces questions voire pour mener une réflexion sur l'accompagnement des personnes en situation d'héritage. Nous savons que le volume des héritages va augmenter dans les prochaines années et il est intéressant d'avoir des héritiers qui ont conscientisé les tensions dans le rapport à l'argent, à l'héritage. Dans mon parcours associatif, avant d'être en lien plus étroit avec la philanthropie, je n'avais pas conscience de ces questionnements-là, y compris de la possibilité d'être dans un vrai dialogue avec mes financeurs. J'envoyais juste des dossiers et j'attendais de voir si oui ou non j'avais les sous. Il est intéressant de s'inscrire dans une évolution des cultures vers plus de réciprocité.

Sylvain Lefèvre : Nous sommes effectivement passés, dans les discussions au sein du secteur, de la philanthropie stratégique à la philanthropie basée sur la confiance mais dans les pratiques, la plupart des fondations ne se reconnaissent ni dans l'une, ni dans l'autre. Elles n'ont pas de salariés donc personne pour faire des évaluations compliquées sur les données ni s'engager dans un dialogue. Ces orientations philanthropiques concernent finalement un petit nombre de fondations. Par ailleurs, nous pouvons observer des décalages importants entre les CA et les équipes des fondations. Ces dernières sont souvent plus proches des milieux financés, elles les connaissent bien, alors que les CA peuvent être dans une apesanteur sociale lorsqu'ils viennent de grandes familles ou de grandes entreprises. Il peut y avoir des déconnexions très importantes dans l'appréhension du monde social, dans leur conception de la philanthropie et cela peut créer des frottements dans les fondations mêmes.

La maison commune de la décroissance, un laboratoire d'idées, a bénéficié de la philanthropie basée sur la confiance puisque nous n'avions pas demandé de soutien et une fondation nous a contacté pour nous financer. Cela a changé complètement la dimension de nos activités puisque nous avions un fonds propre très limité à 40 000 euros qui nous a permis de passer à un poste salarié. Nous dialoguons avec la fondation, il y a une qualité de partenariat qui est très appréciable. Ma question portait sur le Philanthrolab à Paris que j'ai découvert par mon travail. Ils ont des bâtiments somptueux à Paris et organisent beaucoup de choses. Or, je voulais savoir si vous les connaissiez ?

Réponse : Le philanthro-lab a été lancé par la compagnie de Phalsbourg comme un endroit dédié à la philanthropie à Paris. Ce sont des bâtiments historiques mis à disposition par la mairie de Paris. Il s'agit d'un lieu d'incubation pour des fondations et des associations.

Au Planning familial, nous parlons beaucoup d'un virage idéologique puisque nous avons décidé de faire appel à la philanthropie, ce que nous n'avions jamais fait. C'est un virage difficile à prendre parce qu'il acte le désengagement de l'Etat sur des missions qui lui reviennent. Ce désengagement pose des questions politiques et idéologiques. Les associations, si elles veulent survivre, continuer à remplir leur mission, faire advenir leur idéal de société, n'ont pas d'autres choix que de faire appel à la philanthropie. Je suis écartelée sur ces questions sans avoir de réponse. L'enjeu des travaux de ce séminaire est de travailler sur cette contradiction profonde

d'autant plus que nous savons que la philanthropie, ne serait-ce qu'en terme de moyens, ne pourra jamais compenser le recul du financement public en France. Dans ce contexte, comment ne pas oublier les plus petites associations ? Comment faites-vous pour les repérer ?

Léa Bouaroua : Ces questions nous traversent et traversent toutes les fondations. Nous ne voulons pas mettre en concurrence les associations, nous ne voulons pas passer par des appels à projet auxquels répondent des centaines et des centaines de dossiers. Mais si nous ne faisons pas d'appel à projet, quels autres méthodes mettons-nous en place ? Si nous faisons de l'identification directe, quels leviers d'identification utilisons-nous ? Si cela passe par des réseaux relationnels nous savons qu'ils sont liés à des systèmes de privilèges. Nous savons que les associations parisiennes sont par exemple mieux connues des fondations que les associations des petites communes ou en Outre-mer. Si nous voulons donner une chance à tout le monde, être transparent, comment fait-on ? Lors de notre premier cycle, nous avons fait le choix d'un appel à initiative sur invitation auprès des associations qui ont contribué à la phase de préfiguration. Nous leur proposons maintenant de réfléchir à une organisation qui permet d'être en lien avec des structures qui sont alignées avec notre vision. Nous leur demandons de nous signaler ces structures ce qui permet d'éviter la mise en concurrence mais nous avons conscience de la nécessité de s'ouvrir. Notre second cycle est plus ouvert. Nous travaillons aussi avec des têtes de réseaux qui peuvent nous permettre de repérer de plus petites associations, ces réseaux qu'ils soient formels ou informels, sont des lieux de rencontre, de renforcement des capacités des plus petites associations.

Est-ce qu'il existe un débat lors de la sélection des projets face aux associations en difficulté pour savoir si elles peuvent être sauvées ou non ?

Marion Ben Hammo : C'est ce qui nous préoccupe au premier plan aujourd'hui mais avant je vais répondre au Planning parce que je pense qu'aucune fondation a envie de se substituer à l'Etat. Non seulement elles n'en ont pas l'ambition mais elles n'en ont pas non plus les moyens. A la Fondation de France, notre stratégie est complètement percutée par la situation actuelle des associations. Nous devons nous adapter à ce nouveau contexte qui risque de n'être pas passager. Il ne faut pas que les associations vivent une double peine : la coupe des financements publics et la coupes des financements privés. Il faut une vigilance à la santé des associations et de leurs équipes et assumer de financer des associations qui ne vont pas bien. Face à elles, nous avons trois leviers d'action. Certaines peuvent être face à des difficultés temporaires de trésorerie, certaines nécessitent un travail de transformation de l'association, certaines ne peuvent faire autrement que de fermer et nous pouvons accompagner pour cela se passe le moins mal possible notamment avec un travail de capitalisation de la mémoire, de tout l'héritage immatériel qui va permettre de transmettre toute l'action passée, ce que nous pouvons appeler du compostage.

Sylvain Lefèvre : Au Quebec, pendant une dizaine d'années, des fondations se sont retrouvées autour d'un collectif pour réfléchir à réduire leur empreinte d'inégalités. Elles ont développé une déclaration d'engagement. Cette déclaration, dans son premier article, reconnaît et prend l'engagement d'affirmer dans toutes ses communications que la fondation ne peut remplacer l'État dans ses grandes missions sociales. Par ailleurs, elle s'engage à entrer en dialogue avec l'Etat pour lui rappeler ses responsabilités par rapport aux associations. Cet enjeu ne doit pas être un angle mort de l'État ou du secteur philanthropique.

Sur le champ de la philanthropie, il y a un éléphant au milieu de la pièce : c'est la réhabilitation de l'impôt. Cet éléphant, c'est le symbole que se sont donné « les millionnaires pour l'humanité ». Ce réseau réclame plus de justice fiscale pour plus de justice sociale. Il existe donc des fondations qui mettent leur argent pour une meilleure justice fiscale et des millionnaires qui demandent à être plus taxés.

Sylvain Lefèvre : Plusieurs réseaux sont structurés autour des injustices fiscales. Il existe par exemple le réseau de Marlène Egelhorn en Autriche qui s'appelle Tax me now. Elle dit : « Moi enfant du 1% je demande une meilleure taxation, pour moi mais aussi pour l'ensemble de la société ». Ce sont des réseaux de plaidoyers individuels. Au Canada, j'ai l'exemple d'une héritière (d'ailleurs ce sont le plus souvent des héritières qui sont dans ces démarches) dont les fondations, notamment la fondation Euphrosine, financent des contre-pouvoirs citoyens, l'interpellation de l'Etat et elle-même est très engagée dans les plaidoyers. Elle a témoigné récemment devant une commission au Sénat sur les injustices fiscales et pour porter un plaidoyer pour la justice fiscale.
Ces mobilisations n'existent pas toutes seules, elles se rattachent à des mobilisations citoyennes. En France, il existe notamment Attac, il y a toujours un réseau important et ils sont souvent engagés auprès de ces réseaux. Par ailleurs, dernier élément, il est également question des conditions fiscales faites à la philanthropie, des privilèges fiscaux faites à la philanthropie. Comment ces privilèges fiscaux redoublent les inégalités, sont problématiques à plusieurs niveaux et comment remettre cette question démocratique en débat, revoir l'architecture fiscale de la démocratie ?